

#### I Sa mission

La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

#### II Une organisation de première ligne

Trois grands mandats émergent de la mission de l'organisation : le développement du secteur agricole et agroalimentaire sur une base durable, l'adaptation du secteur aux grands enjeux qui le sollicitent et l'appui au milieu pour assurer sa pérennité, notamment lors de périodes difficiles.

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, La Financière agricole voit à stimuler les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et près de 1 500 entreprises forestières.

La société dispose d'un budget septennal prédéterminé par le gouvernement du Québec, dont le montant annuel alloué est de 305 millions de dollars. Elle administre des valeurs assurées qui s'élèvent à plus de 4,2 milliards de dollars. Quant à son portefeuille de prêts garantis, il atteint 4,2 milliards, ce qui représente près de 55 % du financement agricole au Québec.

Par ses nombreuses interventions, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles : le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque via sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

#### III Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole

Afin que La Financière agricole puisse accomplir pleinement sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux et les défis évoluent sans cesse, un premier plan triennal de développement, couvrant les années 2003 à 2006, a été réalisé.

Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2005-2006 s'inscrivent à l'intérieur de la vision stratégique de La Financière agricole, qui sous-tend ce plan triennal de développement. Cette vision se résume ainsi : « Capitalisant sur son partenariat, sa relation privilégiée avec la clientèle, l'expertise de son personnel et ses alliances, La Financière agricole du Québec, acteur incontournable du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, jouera un rôle de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles ». Par l'accomplissement de la majorité des actions figurant à son premier plan de développement, la société se trouve bien implantée auprès de sa clientèle et répond ainsi à sa vision stratégique, la qualifiant de pilier économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec.

# IV Des actions appuyées par des gens compétents et engagés

La Financière agricole compte près de 700 employées et employés, dont les deux tiers œuvrent en région. Tout au cours de l'année, la mobilisation et l'engagement de personnes dévouées, motivées, compétentes et à l'écoute de la clientèle, ont contribué à dispenser des services de qualité et à la performance de la société. Leur savoir-faire a permis de relever plusieurs défis et d'atteindre les objectifs corporatifs fixés.

#### V Un partenariat unique

Par sa constitution juridique et l'ampleur de son mandat, La Financière agricole est qualifiée d'organisme d'une nouvelle génération et est tournée vers l'avenir. Sa principale caractéristique est qu'elle est issue d'un partenariat unique avec le monde agricole qui constitue sa clientèle. Son cadre juridique et organisationnel a été élaboré avec le milieu et son conseil d'administration assume un rôle stratégique. Cinq des onze membres du conseil d'administration de l'organisation représentent le milieu agricole. De plus, les représentants des productrices et producteurs sont associés à l'élaboration du plan d'affaires, du plan stratégique et des programmes de la société.

Afin d'optimiser ses interventions dans le secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole s'appuie sur la synergie de son partenariat d'affaires avec le milieu agricole. Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et pour l'ensemble des productrices et producteurs agricoles. Cette relation privilégiée s'est encore solidifiée tout au long de l'année et s'est exprimée, tant dans l'évolution des programmes que dans les solutions adoptées, pour faire face aux difficultés.

## VI Une organisation qui rayonne

Depuis sa création, La Financière agricole a affiché plusieurs réalisations et s'est illustrée auprès de sa clientèle. Elle a multiplié ses efforts afin de mettre en place différentes interventions structurantes de façon à optimiser les effets de son action. D'ailleurs, les interventions réalisées à ce jour ont permis à l'organisation d'améliorer considérablement sa notoriété, pour ainsi projeter une image de forte crédibilité.

\* \*

La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers efficaces répondant en priorité aux aspirations de sa clientèle. Elle est un acteur incontournable dans le développement régional et l'adaptation des entreprises à leur environnement. Son importante capacité d'intervention, sa vision stratégique de l'avenir, son personnel compétent et dévoué, son partenariat exceptionnel avec le milieu agricole québécois et son rayonnement comme chef de file en témoignent.



I	Sa mission
II	Une organisation de première ligne
III	Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole
IV	Des actions appuyées par des gens compétents et engagés
V	Un partenariat unique
VI	Une organisation qui rayonne
	TRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT4
DÉ	CLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS
RAI	PPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE5
ME	SSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ME	SSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL9
LE (	CONTEXTE
NO	TRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES
	Des objectifs d'affaires prioritaires
	Notre présence dans le milieu
	L'utilisation efficiente des ressources
	La maîtrise du cadre financier
	Nos programmes de financement
	Nos programmes d'assurance et de protection du revenu
	Les investissements de Capital Financière agricole inc
	L'état des fonds
IFS	ANNEXES
	NEXE 1: INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES
	NEXE 2: NOS ENGAGEMENTS DES RÉSULTATS PROBANTS
	NEXE 3: TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES
	NEXE 4: POUR VOUS, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC
	NEXE 5 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
ΔNII	NEXE 6: CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (PHOTOS)
	NEXE 7: COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (PHOTOS)
	NEXE 7: COMITE DE DIRECTION DE LA FINANCIERE AGRICOLE DU QUEBEC (PHOTOS) 41  NEXE 8: ORGANISATION ADMINISTRATIVE 42
	NEXE 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATIVE
AINI	NEAL 9. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIERE AGRICULE INC. (PHOTOS)44
ÉTA	TS FINANCIERS 2005-2006

Dépôt légal – 2° trimestre 2006 Bibliothèque nationale du Québec ISBN 2-550-47253-5

Crédits photos pages 6, 10, 11, 13, 14, 16, 17 et 21: Marc Lajoie, MAPAQ

# Lettres de présentation du rapport

Monsieur Michel Bissonnet Président de l'Assemblée nationale Hôtel du Parlement Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2005-2006, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Yvon Vallières

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,

Pierre Corbeil

Monsieur Yvon Vallières

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Pierre Corbeil

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Messieurs les Ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2005-2006, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président-directeur général de La Financière agricole du Québec,

Jacques Brind'Amour

Québec, juin 2006

Lévis, juin 2006

# Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de 2005-2006 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverne, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le plan d'affaires de 2005-2006. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport de validation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour

Lévis, le 30 mai 2006

# Rapport de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du plan d'affaires de 2005-2006.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à effectuer des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du plan d'affaires de 2005-2006 ne sont pas, à tous les égards, importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la Vérification interne par intérim,

ence Sant- Hilade

Renée Saint-Hilaire

Lévis, le 30 mai 2006

# Message du président du conseil d'administration

Rapidité d'intervention, flexibilité et mesures ciblées en fonction des besoins du milieu sont au rendez-vous quand on dresse le bilan des interventions menées par La Financière agricole du Québec au cours de la dernière année. C'est le signe d'une organisation soucieuse de son service à la clientèle et en prise réelle sur son milieu.

Contexte oblige, La Financière agricole a dû intervenir sur de très multiples fronts pour protéger les revenus des entreprises agricoles et en assurer la pérennité. Dans une conjoncture pour le moins très difficile, j'ai vu une organisation « donner son maximum » pour circonscrire les risques, tout en s'employant à calmer la nervosité des créanciers. J'en remercie vivement les administrateurs et le personnel¹.

Cette année, La Financière agricole a également mis de l'avant de nouvelles mesures qui répondent au dynamisme du secteur : Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines, revitalisation du Programme de financement forestier, mise sur pied d'un programme « complémentaire » en acériculture, bonification des mesures destinées à la relève, etc. Un tel foisonnement d'initiatives est redevable à la synergie qui rejaillit quand l'expertise est en phase avec les besoins.

Par delà ces résultats, il faut toutefois souligner le caractère persistant de la mauvaise conjoncture : séquelles de l'ESB, effondrement des prix dans les céréales, ravages du syndrome de dépérissement post-sevrage en production porcine, flambée des coûts de l'énergie, complexité du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Une telle succession de « vents contraires » est tout à fait hors de l'ordinaire.

L'adversité est telle que l'ASRA intervient là où, normalement, elle n'aurait pas à le faire. Ses programmes n'ont pas été prévus pour couvrir des risques découlant des importantes subventions américaines et de pratiques commerciales contestables. Dans ces conditions, le conseil d'administration a jugé qu'il serait opportun de se prévaloir de la clause « des circonstances exceptionnellement défavorables ».

Il faut également déplorer les lacunes du PCSRA qui, en situation chronique de baisse des prix (secteur céréalier) ou de maladie (secteur porcin), n'intervient pas adéquatement. Le fonds du programme ASRA dans les céréales en subit tout particulièrement les contrecoups, une situation qui est préjudiciable à l'ensemble de nos programmes de sécurité du revenu.

Après cinq ans d'existence, il est clair que La Financière agricole a été à la hauteur des objectifs qui ont présidé à sa création et qu'elle a su s'acquitter de sa mission avec efficacité à l'intérieur des paramètres qui lui sont assignés.

Le milieu a besoin d'un appui sans faille de cet organisme pour assurer sa pérennité. Il en va de la vitalité et de la croissance du secteur agricole et alimentaire qui, à son tour, contribue puissamment à la vigueur économique de nos régions et du Québec tout entier.

Le président du conseil d'administration,

**Laurent Pellerin** 

Le 31 mai 2006

Mes remerciements vont également à celles et ceux, bâtisseurs de la première heure, qui ont été appelés vers d'autres fonctions ou défis, leur contribution fut précieuse :  $M^{\text{me}}$  Sylvie Grondin,  $M^{\text{me}}$  Louise Ouellet, M. Mario Bouchard, M. Denis Couture et M. Paul Dupont.

# Message du président-directeur général

Au moment d'écrire ces lignes, La Financière agricole du Québec est entrée dans sa sixième année d'existence. Elle est devenue une organisation mature et aguerrie, qui a acquis la confiance et le respect du monde agricole et agroalimentaire. Inspirée par ces entrepreneurs qui nourrissent le Québec, elle est constamment à leurs côtés pour les soutenir dans leurs projets, tout comme elle est présente dans les moments plus difficiles.

Au cours des douze derniers mois, alors que la conjoncture économique globale favorisait certains secteurs, d'autres productions ont été soumises à des facteurs adverses, comme des fluctuations de l'offre, des maladies ou des conditions climatiques peu ordinaires. Dans ce contexte, et comme sa mission l'y engage, la société a solidement appuyé les producteurs nécessitant son soutien. En ce sens, les programmes d'assurances ont pleinement joué leur rôle, mais cette conjoncture peu favorable a contribué au ralentissement de nos activités de financement. Plusieurs entreprises ont d'ailleurs choisi la voie de la consolidation plutôt que celle de l'expansion. L'organisation est par ailleurs intervenue dans des projets à caractère structurant et a mis en place de nouvelles mesures pour favoriser l'établissement de la relève en agriculture.

D'autre part, La Financière agricole du Québec a lancé plusieurs initiatives pour mieux répondre à sa clientèle et améliorer sa gestion. À ce titre, notons la première publication au Québec sur la valeur des terres agricoles, le lancement d'un nouvel indicateur-l'Agroindicateur, l'annonce et la mise en place progressive de l'utilisation des dérivés climatiques et un nouvel outil au bénéfice des régions, que sont les rapports détaillés sur l'état des cultures. Par des pratiques modernes, rigoureuses et efficaces, l'organisation est aussi parvenue à réduire ses dépenses administratives récurrentes de près de 10 % en 2005-2006.

Par ailleurs, la collaboration empressée et assidue du personnel nous aura permis de maintenir le cap quant à l'atteinte et au dépassement des objectifs de notre plan de développement 2003-2006. Je salue l'engagement de nos employés envers la clientèle, qui aura entre autres favorisé la notoriété de la société dans toutes les régions du Québec et permis un dialogue constructif avec nos partenaires du milieu agricole, eu égard aux problématiques et aux voies de solutions pour que l'agriculture du Québec continue de se développer.

Dans le même esprit, je ne saurais passer sous silence l'engagement du président et des membres du conseil d'administration qui ont apporté un éclairage et une contribution significative aux choix et aux enjeux auxquels doit faire face notre organisation. Enfin, je tiens à remercier  $M^{\text{me}}$  Sylvie Grondin et M. Paul Dupont, respectivement vice-présidente aux affaires corporatives et président et chef d'exploitation de Capital Financière agricole inc., qui nous ont quittés en cours d'année, pour leur indéniable implication dans le succès de l'organisation.

Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour

Le 31 mai 2006



## Le contexte

Différents facteurs liés aux conditions climatiques, aux maladies, aux fluctuations de l'offre ont une incidence sur le secteur agricole et agroalimentaire. Bien qu'un léger redressement de la conjoncture économique ait favorisé quelques secteurs, certaines productions ont connu une année sans variations notables. Entre autres, la baisse du prix du porc qui a eu lieu en cours d'année et la mortalité causée par le syndrome de dépérissement post-sevrage ont réduit les revenus de ventes des éleveurs porcins au Québec. Malgré l'imposition d'un droit compensateur temporaire sur le maïs américain, cette mesure ne s'est pas traduite par une hausse significative et durable des prix. Enfin, le revenu agricole net des productrices et producteurs a plutôt stagné cette année.

#### L'évolution des revenus

Pour l'année civile 2005, la valeur des recettes monétaires agricoles, incluant les ventes commerciales et les paiements gouvernementaux, a légèrement diminué de 2 %, pour s'établir à 6,2 milliards de dollars au Québec. Globalement, la valeur des ventes a atteint 5,5 milliards de dollars, comme en 2004. Les paiements de programmes ont atteint 750 millions de dollars en 2005, comparativement à 835 millions en 2004.

Les recettes provenant des ventes de productions animales se sont maintenues en 2005. Du côté de la production laitière, les hausses de prix décrétées par la Régie des marchés agricoles du Québec et la Commission canadienne du lait ont favorisé la croissance des revenus des ventes de 2005. De plus, la réouverture des frontières américaines aux bovins canadiens de moins de trente mois a favorisé un redressement des prix dans ce secteur. Ces prix avaient été fortement affectés par la crise de la maladie de la vache folle depuis 2003. Ainsi, les recettes provenant des ventes de bovins ont augmenté de 25 % au Québec en 2005. Pour sa part, après avoir connu un sommet cyclique en 2004, le prix

du porc est revenu, en 2005, à son niveau moyen des dix dernières années. Ce repli et la mortalité causée par le syndrome du dépérissement post-sevrage ont réduit les revenus de ventes des éleveurs porcins au Québec, qui ont diminué de 160 millions de dollars, ou de 14 %, essentiellement au cours de la deuxième moitié de l'année.

Concernant les productions végétales, la valeur des ventes a atteint 1,4 milliard de dollars, soit 2 % de moins qu'en 2004. Les revenus de ventes de maïs-grain au cours de l'année 2005 ont été affectés, notamment par l'ampleur de la récolte nord-américaine l'automne précédent. La récente imposition d'un droit compensateur temporaire sur le maïs américain a été accompagnée d'une légère hausse des prix au Québec. Les récoltes américaines de maïs-grain et de soya, deux des principales cultures au Québec, sont demeurées importantes l'automne dernier, et limitent par conséquent la possibilité d'un relèvement important des prix au cours des prochains mois.

Le redressement du revenu agricole net observé au Québec pourrait avoir marqué une pause en 2005. Si la croissance des revenus de ventes au cours de la première moitié de l'année laissait présager une augmentation du revenu agricole net, cette perspective s'est amoindrie par la suite.

Dans l'ensemble, le contexte a été peu propice à une croissance des investissements de la part des producteurs agricoles. Les dépenses en immobilisations sont estimées à 653 millions de dollars, soit le même montant qu'en 2004. Le faible niveau des taux d'intérêt, que l'on peut observer depuis quelques années, a certes contribué au maintien relatif des investissements. Compte tenu de la conjoncture agricole et de la perspective d'une légère remontée des taux d'intérêt, les investissements devraient atteindre en 2006 un niveau comparable, sans plus, à celui de l'an dernier.



# Notre apport aux entreprises agricoles et forestières

L a Financière agricole a dû innover et miser sur des solutions financières originales, tout en composant avec le contexte économique et les politiques qui en découlent. Afin d'assurer la stabilité et le développement des entreprises agricoles et forestières québécoises, elle a également dû faire preuve de souplesse dans la gestion des outils financiers qu'elle administre.

# Des objectifs d'affaires prioritaires

Les réalisations de l'année 2005-2006 reflètent les activités courantes de La Financière agricole et les actions liées à la mise en œuvre de la dernière phase de son plan de développement de 2003-2006 et du plan d'affaires de 2005-2006 qui en résulte. Afin de concrétiser la dernière phase de son plan de développement, La Financière agricole n'a pas ménagé ses efforts.

En fonction de son plan triennal de développement, le plan d'affaires de 2005-2006 de la société proposait les quatre stratégies d'orientation suivantes : 1) faire évoluer les programmes pour répondre aux besoins de la clientèle dans un contexte de mutation du secteur agricole; 2) intervenir de manière ciblée dans l'ensemble du secteur pour permettre aux productrices et producteurs de mieux maîtriser leur développement; 3) renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance en l'alignant sur la satisfaction de sa clientèle; 4) accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation par l'augmentation des revenus et le contrôle des coûts.

Afin d'atteindre les 15 objectifs stratégiques établis dans son plan d'affaires de 2005-2006, La Financière agricole a déterminé 41 actions jugées prioritaires. Au terme de l'année, la société a réalisé la majeure partie de celles-ci. Les résultats de ceux-ci sont présentés en détails à l'annexe 2 du présent document.

La cinquième année d'existence de La Financière agricole reflète la poursuite et la consolidation d'initiatives entreprises au cours des quatre dernières années, de même que la réalisation du plan triennal de développement qu'elle s'était fixée. L'organisation a également mis en place différentes mesures pour répondre aux besoins exprimés par la clientèle en regard de la conjoncture économique et politique.

# Notre présence dans le milieu

Le succès que connaît La Financière agricole est le fruit d'un travail soutenu et d'un engagement constant envers sa clientèle. Aussi, la société entend concentrer ses efforts pour la fidéliser. De fait, le maintien d'une relation d'affaires et de confiance passe par la continuité des gestes que La Financière agricole déploie quotidiennement. Bien implantée dans son milieu, présente partout sur le territoire québécois, elle est surtout connue et appréciée pour la qualité de ses services, de même que pour l'utilité et la performance des nombreux outils financiers qu'elle offre à sa clientèle, contribuant ainsi directement au développement économique des régions et à la prospérité des communautés rurales.

#### Le réseau régional

Présente dans toutes les régions du Québec, La Financière agricole offre tous ses produits et services de financement, d'assurance et de protection du revenu selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de première ligne comprenant 23 centres de services et 14 comptoirs. L'organisation dispose, dans chacun de ses centres de services, de personnes-ressources spécialisées connaissant bien les spécificités de la clientèle de chaque région. Elles sont en mesure d'offrir, aussi bien sur le plan du financement que sur celui des assurances, des solutions adaptées à chaque situation et à chaque contexte.

En 2005-2006, la société a procédé à un ajustement de son réseau régional, bonifiant ainsi la coordination de sa prestation de services à la clientèle et accentuant sa présence auprès des organismes et des partenaires du milieu.

La Financière agricole a investi dans l'amélioration de l'aménagement des centres de services de Sherbrooke, de Rimouski et de Nicolet afin de regrouper en équipes fonctionnelles les conseillers en assurances, en financement et en protection du revenu qui travaillent auprès de la clientèle. Finalement, le Centre de services de Rouyn-Noranda a déménagé dans des locaux plus vastes situés dans la même ville afin de disposer de l'espace nécessaire pour les employés et la clientèle.

Par ailleurs, une réflexion a été menée concernant la prestation électronique de services qui visait à identifier de nouvelles possibilités de services susceptibles d'apporter des bénéfices à la clientèle. Un plan de travail préparé sur un horizon de trois ans, permettra d'accroître progressivement l'offre de services en ligne.



#### La satisfaction de la clientèle

Afin de respecter son engagement de services, La Financière agricole s'assure annuellement de la satisfaction de sa clientèle en procédant à son évaluation à l'aide de divers sondages.

Depuis sa création, la société a réalisé cinq enquêtes et l'ensemble des résultats de celles-ci démontrent une satisfaction globale très élevée de la clientèle. Un nouveau sondage est présentement en voie de réalisation et les résultats seront connus à l'été 2006.

#### Nos communications avec la clientèle

L'organisation améliore constamment ses communications avec sa clientèle ainsi qu'avec la société québécoise dans son ensemble. Pour ce faire, elle a intensifié cette année sa participation à des expositions, à des remises de prix et de bourses, ainsi qu'à des activités de relations publiques. À cet effet, elle a procédé au développement et au lancement de trois initiatives, soit l'Agroindicateur, le bulletin La valeur des terres agricoles dans les régions du Québec et le Concours Tournez-vous vers l'excellence!. Diffusé à l'automne 2005, l'Agroindicateur donne une première indication de l'évolution de la situation financière des entreprises agricoles au Québec pour l'année en cours. C'est le premier produit du genre diffusé en Amérique du Nord. Par ailleurs, la nouvelle publication sur la valeur des terres agricoles répond à un besoin d'information exprimé par le milieu agricole. De plus, la société a lancé son premier Concours Tournez-vous vers l'excellence!, une initiative visant à souligner le travail de jeunes s'étant démarqués par la qualité de gestion de leur entreprise dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce concours se veut un complément naturel à l'ambitieux Programme d'appui financier à la relève agricole mis en place par La Financière agricole. Il vient également réitérer l'engagement de l'organisation envers la relève ainsi que l'importance qu'elle lui accorde. Le grand gagnant de la bourse de 5 000 dollars l'an dernier fut M. Martin Gilbert (dont la photo apparaît ci-dessous), de l'entreprise Les Bergeries

du Fjord, située à Saguenay. Cette reconnaissance a procuré une belle visibilité à son entreprise et lui a donné un appui financier. Le thème de la relève agricole a d'ailleurs fait l'objet d'un cahier spécial cette année.

La prestation de services électroniques contribue à la qualité de la relation d'une organisation avec sa clientèle. Parmi les services en ligne de la société, signalons : l'accès du client à son dossier électronique, la déclaration des volumes de productions assurées, la consultation des plans de ferme, la transmission des données financières requises pour l'administration des programmes et le dépôt direct des paiements. Une refonte du site Internet est présentement en cours afin d'optimiser la prestation des services à la clientèle.

#### L'écoconditionnalité

La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action en développement durable et a mis en œuvre certaines mesures pour le respecter. En effet, selon l'article 19 de sa loi constitutive, elle s'inscrit dans une démarche qui l'amène à tenir compte du respect des normes environnementales dans l'application de ses programmes. Ce principe, nommé écoconditionnalité, lie les aides financières de l'État au respect de normes environnementales. Il appuie notamment l'orientation gouvernementale sur le développement durable.

C'est dans cette optique que La Financière agricole vise une application progressive de l'écoconditionnalité dans une perspective d'accompagnement des productrices et producteurs. L'application de ce plan se réalisera jusqu'en 2010.

Le respect par les entreprises agricoles des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement devient donc un critère pour verser, en tout ou en partie, les sommes auxquelles les programmes de La Financière agricole donnent droit. Le plan d'action prévoit notamment une mise aux normes graduelle des entreprises concernées, en tenant compte de l'échéancier du

Règlement sur les exploitations agricoles, par son inscription dans les exigences et les conditions d'application des programmes.

L'annonce, en 2005, d'un partenariat de La Financière agricole avec la Fondation de la faune du Québec et l'Union des producteurs agricoles, dans le cadre d'un programme de mise en œuvre de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, est un exemple de mesure favorable en environnement.

# L'utilisation efficiente des ressources

La Financière agricole a poursuivi ses actions ou adopté de nouvelles mesures pour améliorer sa gestion et sa performance administrative.

#### Les ressources humaines

La Financière agricole peut compter sur un personnel compétent, dévoué et souvent impliqué dans les activités du milieu pour atteindre ses objectifs et offrir des services de qualité à sa clientèle. Au 31 mars 2006, la société bénéficiait de l'apport de près de 700 employés; environ 400 d'entre eux étaient répartis dans l'ensemble du Québec et affectés directement au service à la clientèle.

Tableau 1	Nombre d'employées et employés par catégorie d'emploi au 31 mars 2006	
Catégorie		Nombre
Hors cadres		5
Cadres		35
Professionnels		286
Techniciens et personnel de bureau		360
Total		686

La société a poursuivi une démarche de gestion prévisionnelle de sa main-d'œuvre afin de disposer en tout temps des effectifs requis, de favoriser le développement du savoir-faire, d'assurer la relève, de maintenir et de développer des compétences de gestion modernes et adaptées.

Dans un souci d'être une organisation moderne et performante, La Financière agricole a soutenu la formation de son personnel. En effet, l'ensemble des activités de perfectionnement correspond à une utilisation de 3 494 jours-personnes et à un investissement de plus de 1,2 million de dollars, ce qui représente 3,4 % de sa masse salariale. Plusieurs de ces activités se sont inscrites dans la continuité du développement des compétences de gestion et d'encadrement des équipes de travail. Dans le même esprit, le Programme de relève de gestion a également été mis sur pied.

Dans le but de prioriser l'intégration des nouveaux employés et le développement de leur sentiment d'appartenance, un Programme d'accueil et d'intégration à la tâche a été adopté à l'automne 2005. La Politique de communication interne a également été approuvée en mars 2006.

Afin d'offrir un environnement de travail de qualité à son personnel, La Financière agricole a finalisé, en juin 2005, la Politique sur la santé des personnes au travail, avec la mise en place du Programme sur la promotion de la santé. Ce programme permet de sensibiliser le personnel aux bienfaits de l'exercice et de l'inciter à en faire; plus de 200 personnes se sont prévalues des mesures offertes dans ce sens.

L'année 2005 a également été marquée par l'emménagement, dans un tout nouvel édifice, du siège social de La Financière agricole. Ce regroupement dans un seul lieu physique a permis de consolider la culture d'entreprise, de créer et de renforcer le sentiment d'appartenance, de favoriser des rapports de collaboration et de réciprocité, et ainsi, d'optimiser l'efficacité et



l'efficience des secteurs administratifs. Il a donc permis de regrouper le personnel des unités administratives centrales à un siège social unique, ce qui a donné lieu à une plus grande synergie et à une amélioration de l'organisation du travail.

Qu'il s'agisse de qualité de vie au travail, de santé du personnel, de développement des compétences ou de questions d'organisation du travail, La Financière agricole a pu compter sur l'apport des organisations syndicales, tant pour ce qui est du Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) que des comités ministériels de relations professionnelles (CMRP). Les diverses rencontres de ces comités ont permis des échanges visant à renforcer la cohésion des actions de l'organisation.

## Les dépenses administratives

Cette année, La Financière agricole disposait d'un budget de 59,6 millions pour réaliser les opérations récurrentes de gestion de ses divers programmes. Pour 2005-2006, les frais d'administration se sont élevés à 54 millions, comparativement à 64,5 millions en 2004-2005, ce qui représente une diminution de 16,3 %. Cette baisse est principalement attribuable à l'implantation du PCSRA qui, à lui seul, avait nécessité un budget non récurrent en 2004-2005. Comparativement au budget, la société a réalisé des économies de l'ordre de 5,6 millions de dollars attribuables principalement aux efforts faits par l'organisation pour la révision des processus liés à l'administration des programmes ainsi qu'à une gestion rigoureuse de ses dépenses administratives.

#### La gestion des placements et des emprunts

La gestion des placements repose sur des comptes bancaires, dont l'actif totalisait plus de 722 millions de dollars au 31 mars 2006. Elle a engendré des transactions de plus de 6,3 milliards de dollars au cours de l'année financière 2005-2006. Selon les projections de trésorerie effectuées pour les différents programmes, les sommes disponibles font l'objet d'une gestion à court ou à long terme. En 2005-2006, La Financière agricole s'est dotée d'une nouvelle politique de placement pour l'ensemble de ses investissements à long terme, déterminant, pour chacun des fonds, les balises devant être respectées afin de s'assurer d'une gestion efficace des fonds dont elle dispose.

Parallèlement à ces activités de placement, l'organisation a réalisé des opérations de financement en vertu du régime d'emprunts à court terme de 448 millions de dollars, autorisées par le gouvernement du Québec. À cet effet, La Financière agricole a eu recours aux services du Fonds de financement du ministère des Finances et de quatre institutions financières. Au 31 mars 2006, les emprunts totalisaient 307,2 millions de dollars.

Concernant les placements à long terme, La Financière agricole a eu recours aux services de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour négocier les catégories d'actifs que la société a choisies à l'intérieur de ses portefeuilles de référence. La Caisse gère le portefeuille du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ainsi que celui d'assurance-récolte.

Pour l'année financière 2005-2006, le rendement obtenu pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers a été de 15,15 %,

avant frais. Pour la même période, le Fonds d'assurance-récolte réalisait un rendement de 14,38 %, avant frais, ce qui se compare à celui des autres déposants de la Caisse et aux indices de marché.

#### Les ressources informationnelles

La Financière agricole possède une infrastructure technologique et un ensemble de systèmes informatiques qui soutiennent les activités du personnel des centres de services, qui sont en relation directe avec la clientèle. Ces ressources couvrent l'offre de services en financement agricole et forestier ainsi que les produits d'assurance et de protection du revenu. Certains services, sécurisés et fiables, sont également accessibles sur Internet.

Parmi les faits saillants de la dernière année, mentionnons que des efforts importants ont été consacrés à la planification et à la réalisation du déménagement des équipements informatiques au nouveau siège social. Ces travaux ont été réalisés en harmonie avec les services à la clientèle. Des efforts considérables ont été requis par l'implantation du PCSRA, impliquant les dossiers de plus de 22 000 entreprises agricoles.

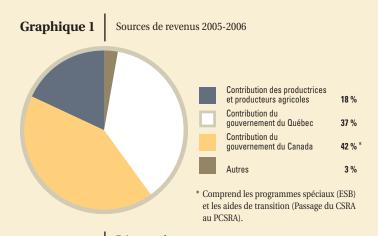
Par ailleurs, une réflexion en profondeur a été menée en regard des orientations technologiques qui viendront supporter la prestation électronique de services.

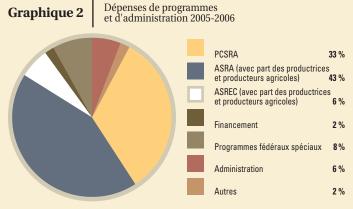
Enfin, le développement des systèmes géomatiques s'est poursuivi. Ainsi, de nouveaux produits ont été ajoutés à l'offre destinée à la clientèle et une section spécifique du site Internet a été consacrée à cet effet.

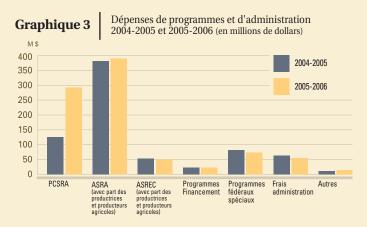


# La maîtrise du cadre financier

La Financière agricole a signé avec le gouvernement du Québec une convention d'une durée de sept ans, en vertu de laquelle elle s'engage à réaliser sa mission, tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée à laquelle s'ajoute des contributions qui illustrent la répartition des revenus ainsi que l'utilisation de l'ensemble des ressources financières.







La maîtrise de ce cadre financier impose une gestion rigoureuse et une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Un comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, assure un rôle conseil auprès de cette instance, notamment en effectuant un suivi trimestriel des dépenses.

Au cours du dernier exercice financier, la partie autofinancée des dépenses d'administration de l'organisation a atteint 50,6 %, dépassant la cible fixée.

En 2005-2006, différents événements relatifs à la conjoncture économique ont fait en sorte que La Financière agricole a dû utiliser une partie de ses surplus accumulés pour répondre à l'ensemble des besoins financiers. Après cinq années d'opération, la société dispose d'un surplus accumulé de plus de 54 millions.

# Nos programmes de financement

La Financière agricole offre à sa clientèle un appui financier au moyen de garanties de prêts, d'ouvertures de crédit ou de subventions à l'établissement, au démarrage et à l'encadrement, afin d'assurer une plus grande stabilité financière aux entreprises et d'encourager la relève.

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, les prêts et les ouvertures de crédit autorisés par La Financière agricole se sont élevés aux environs de 710 millions de dollars. Cela représente une baisse du montant des prêts de 7 % comparativement à l'an dernier. Une conjoncture peu favorable pour les céréales, les conséquences de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en production bovine et une baisse de la demande de produits laitiers ont contribué au ralentissement des activités de financement en 2005-2006. Le nombre de clients en financement a légèrement diminué et s'établit à 16 790.

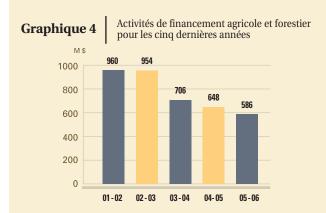
De nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant des projets appuyés par l'organisation ont permis de créer ou de maintenir quelque 4 200 emplois en région.

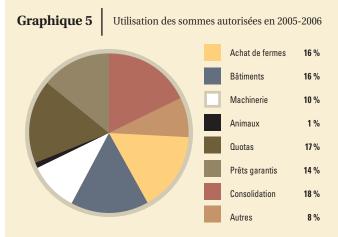
### Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein et à temps partiel, il vise à leur permettre l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec à un coût compétitif. Il offre un prêt garanti jusqu'à 2 millions de dollars par entreprise ainsi qu'un taux d'intérêt avantageux. À compter du 1er avril 2006, le prêt garanti pourra atteindre 5 millions de dollars par entreprise.

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, La Financière agricole a accordé 3 044 financements agricoles, totalisant 563 millions de dollars. Toutefois, en raison du contexte, 18 % des prêts de cette année ont été faits à des fins de consolidation afin de soutenir les entreprises. Le nombre de financements agricoles avait atteint 3 342 en 2004-2005, soit près de 622 millions de dollars. La production laitière demeure prédominante, représentant plus de la moitié du volume des garanties de prêts agricoles consenties.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Aussi, on constate que 74 millions de dollars ont été accordés à des entreprises exploitées à temps partagé et que 72 % du nombre de financements agricoles ont été autorisés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.





#### Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 124 millions de dollars, incluant celle de 100 millions consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Globalement, le volume des autorisations d'ouvertures de crédit est d'environ 5 % plus élevé que l'an passé; La Financière agricole en a autorisé 105 au cours de l'exercice financier.

### La protection contre la hausse des taux d'intérêt

Les montants versés par la société en vertu du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt ont été inférieurs cette année en regard de l'année précédente. Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a engagé 1,6 million de dollars en paiement d'intérêts pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à d'autres investissements agricoles.

### L'appui financier à la relève agricole

Conçu pour le bénéfice de la clientèle, La Financière agricole offre un Programme d'appui financier à la relève. Ce programme offre à la relève agricole une aide financière directe et adaptée à ses réalités. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises à dimension humaine. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 9,3 millions de dollars à 331 personnes actives dans 302 entreprises. Les sommes autorisées à cette fin avaient atteint 9,7 millions de dollars en 2004-2005. De plus, un montant de 870 000 dollars a été accordé à 87 entreprises en vertu de la subvention au démarrage, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2004-2005. Quant à la subvention à l'encadrement, 290 entreprises s'en sont prévalues, ce qui représente un montant totalisant 435 000 dollars. Les montants autorisés à cette fin ont ainsi connu une hausse de 29 %.



#### Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les productrices et producteurs forestiers privés, au moyen de prêts garantis à long terme d'un montant maximal de 500 000 dollars, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de garanties de prêts forestiers de 83 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, la société a accordé 305 financements forestiers, totalisant 23 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 12 % des montants autorisés par rapport à l'exercice de 2004-2005. Elle a également versé 177 209 dollars en contributions à l'intérêt à 335 propriétaires forestiers.

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, le programme offrira la même grille de taux d'intérêt que le Programme de financement de l'agriculture. De plus, le maximum de prêt garanti en vertu du Programme de financement forestier sera relevé de son niveau actuel de 500 000 dollars à 750 000 dollars.



### Les interventions spéciales

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a dû composer avec des événements non prévus, mais qui ont eu des impacts importants sur ses actions. Certaines interventions spéciales en financement, amorcées au cours des dernières années, soutiennent des secteurs présentant des problématiques particulières.

Cette année, la société est encore intervenue pour soutenir le secteur acéricole. D'abord, il y a eu une reconduction de l'intervention spéciale de 100 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, en vue d'assurer le fonctionnement de l'agence de vente de sirop d'érable. Cette ouverture de crédit permet à l'agence de verser aux productrices et producteurs, tôt en saison, une avance sur la vente de leur récolte de sirop.

De plus, La Financière agricole a instauré, en 2005, le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture, d'une durée de cinq ans. Le premier volet de ce programme permet à l'organisation d'assumer 50 % des coûts d'inventaire liés aux frais d'entreposage, afin d'en diminuer le coût financier. Un deuxième volet vise le développement des marchés, pour lequel la société rend disponibles des montants établis en fonction de la diminution observée des inventaires. Le troisième volet a pour objet d'accélérer l'écoulement des stocks. Il permet aux producteurs qui participent au Programme de congé de production de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec de recevoir une avance de paiement sur leurs stocks en entrepôt.

La société est également intervenue pour supporter financièrement la relance de la production laitière caprine, afin de faciliter l'ajustement des entreprises aux nouvelles perspectives de marché. L'aide s'adresse aux entreprises ayant été affectées par une importante baisse du marché en 2003 et cible les investissements destinés à augmenter la production ou la restructuration financière de l'entreprise.

En ce qui a trait au financement d'outils de production et de transformation, il faut mentionner le financement de divers projets d'expansion favorisant la consolidation et le développement des activités des producteurs agricoles. Signalons aussi que plusieurs projets soutenus par La Financière agricole favorisent le développement de nouveaux produits du terroir, pour lesquels des entreprises ont remporté des prix reconnaissant leur qualité.

# Nos programmes d'assurance et de protection du revenu

La Financière agricole offre aux entreprises des programmes d'assurance et de protection du revenu qui minimisent l'impact des nombreux risques auxquels elles sont exposées et contribuent ainsi à leur stabilité financière. Le Programme d'assurance récolte permet de couvrir les risques climatiques et naturels. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts résultant des fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Au cours de la dernière année, l'ensemble des valeurs assurées par ces deux programmes a atteint plus de 4,2 milliards de dollars. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre l'ensemble des risques associés à une exploitation agricole. Les ventes de produits admissibles déclarées par les clients du PCSRA en 2003 totalisent 5,6 milliards de dollars, soit environ 92 % du total des ventes de produits agricoles admissibles au Québec qui se chiffrent, selon Statistique Canada, à 6,1 milliards de dollars.

# Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le XXI° siècle a été mis en place par le gouvernement fédéral pour la période s'échelonnant de l'année 2003 à l'année 2008. Des ententes fédérale-provinciale-territoriale ont permis, à partir de ce cadre d'intervention, la mise en vigueur du PCSRA.

En vertu de l'entente signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre, sur le territoire québécois, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et en assurer l'administration. Le PCSRA est le premier niveau d'intervention en matière de sécurité du revenu et la contribution gouvernementale est financée à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec. Le programme d'ASRA actuellement offert par La Financière agricole est devenu, pour sa part, complémentaire au PCSRA.

Pour chacune des entreprises participantes, le programme compense toute baisse de marge de production de l'année par rapport à la marge de référence, et ce, en fonction du niveau de protection choisi. Il est basé sur le revenu global de l'entreprise. La contribution gouvernementale versée représente un pourcentage de la baisse de marge qui augmente en fonction de l'ampleur des pertes subies et atteint un maximum de 70 %.

Les clients acheminent généralement leurs données à La Financière agricole, une fois que leur exercice financier est terminé et que leurs états financiers sont complétés. Ainsi, au 31 mars 2006, la société n'avait reçu les données de l'année de participation 2005 que de la part de 2 % de la clientèle. En 2005-2006, La Financière agricole a presque complété les calculs relatifs à l'intervention du programme pour l'année de participation 2003 et procédé au traitement de 75 % des dossiers de l'année 2004. Quelques paiements provisoires et finaux ont également été émis pour les années de participation 2005 et 2006.

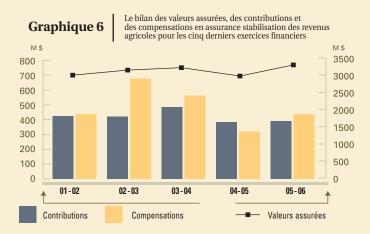
Dans le cadre des lignes directrices du PCSRA, le respect des conditions de mise en marché des produits par les entreprises agricoles compte parmi les conditions d'admissibilité. À cet effet, un devis d'entente avec les fédérations spécialisées a été convenu afin de permettre l'échange d'informations relatives aux entreprises qui ne respectent pas ces exigences. Au cours de l'année 2005-2006, des ententes ont été signées avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, de même qu'avec la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec.

Les contributions gouvernementales accordées en vertu du PCSRA représentent plus de 218 millions pour l'année de participation 2003 et sont estimées à 181 millions pour l'année de participation 2004. Près de 60 % de ces sommes auraient été versées par le programme d'ASRA si le PCSRA n'était pas intervenu.

# L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles intervient lorsque le prix moyen des produits couverts est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est basé sur le coût de production d'une entreprise spécialisée. Le programme est offert dans seize productions agricoles; les protections sont contractuelles, facultatives et offertes pour une période de cinq ans. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. La relève agricole bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2005-2006, cette réduction s'est chiffrée à plus de 1,1 million de dollars.

Au cours de l'exercice financier, le total des contributions à ce programme s'est élevé à 391,3 millions, dont plus de 181,8 millions pour le secteur céréalier. En 2005-2006, l'assurance stabilisation des revenus agricoles a couvert plus de 17 464 productrices et producteurs. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient plus de 3,3 milliards de dollars. Les compensations pour l'exercice financier totalisent 436,3 millions.



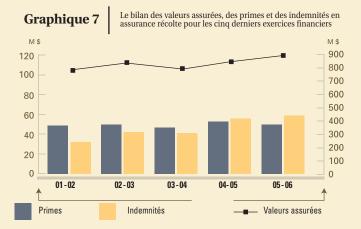
Les éléments qui font partie des coûts de production des produits couverts par le programme d'ASRA sont indexés annuellement et soumis à une évaluation exhaustive au moyen d'une enquête effectuée tous les cinq ans auprès d'entreprises spécialisées. Durant l'année 2005-2006, La Financière agricole a entrepris des démarches en vue d'évaluer les coûts de production des secteurs des céréales, maïs-grain et oléagineux, des pommes de terre, des veaux de grain et des veaux de lait.

D'autre part, un des éléments des coûts de production est la rémunération du travail de l'exploitant, qui est en partie couverte par le programme d'ASRA. À la suite d'une étude effectuée par une équipe de chercheurs de l'UQAM, une réévaluation du panier d'emploi a été réalisée. Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a autorisé une actualisation de la base de référence de la rémunération de l'exploitant agricole de 39 919 \$ en 2004 à 46 200 \$ en 2005.

#### L'assurance récolte

L'assurance récolte couvre des pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut y souscrire dans le cadre d'une protection annuelle sous forme individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur, le gouvernement fédéral et celui du Québec varie selon l'option de garantie choisie. Depuis l'année d'assurance 2004, la proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles a diminué de 50 à 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par celui du Québec.

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, plus de 13 320 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentaient près de 1,3 million d'hectares, pour des valeurs assurées qui atteignaient 891,7 millions de dollars. L'ensemble des contributions aux primes, soit celles des entreprises agricoles adhérant au programme et celles de La Financière agricole, totalisait 49,8 millions pour l'exercice financier. Cette année, l'organisation a accordé des indemnités de 58,9 millions de dollars en assurance récolte.



#### Des initiatives efficaces

Considérant la décision des cigarettiers de ne plus s'approvisionner en tabac jaune produit au Québec, La Financière agricole a mis en place le Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune. D'une durée de deux ans, à compter d'avril 2005, et doté d'un budget global de 5,3 millions, ce programme vise à offrir une contribution financière aux entreprises de tabac qui ont choisi de se retirer définitivement de la production de tabac jaune ou de se réorienter dans une autre production agricole. Le plan de protection en assurance récolte pour la production de tabac jaune a conséquemment été abandonné.

La Financière agricole a également pris action afin d'être en mesure, dès l'année 2007, de concrétiser le projet des dérivés climatiques. Ce projet vise une évaluation des pertes en se référant à des données fournies par des stations météorologiques et traitées par un modèle statistique de prédiction du rendement. Pour l'estimation des pertes, le rendement prédit est ensuite comparé à un rendement de référence. En 2005-2006, La Financière agricole a ajouté cinq stations météorologiques à un réseau qui en comprenait déjà 211. À terme, la société aura permis d'implanter 91 stations météorologiques, portant ainsi leur nombre total à 302. La protection collective du foin sera la première à en bénéficier.

# Les programmes complémentaires de protection du revenu

Les programmes complémentaires ont pour objectif d'offrir une protection du revenu additionnelle dans les secteurs dont les risques ne seraient pas suffisamment couverts par le PCSRA et de favoriser une gestion active du développement des secteurs concernés. Les entreprises acéricoles bénéficient du premier programme complémentaire de protection du revenu, soit le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture, qui a été mis en place à l'automne 2005.

## Les interventions spéciales

Encore cette année, La Financière agricole s'est vue confier l'administration de programmes spéciaux mis en œuvre par les deux ordres de gouvernement pour soutenir plus spécifiquement certains secteurs agricoles.

La troisième phase du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), qui touche plus particulièrement les bovins d'abattage et les veaux d'embouche, a été conclue en 2005-2006. La part financée par le gouvernement du Canada (60 %) pour le secteur québécois s'est élevée à 9,6 millions de dollars.

D'autre part, le gouvernement fédéral avait annoncé, le 29 mars 2005, la mise en œuvre du Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRRA), qui comprenait un premier volet de l'ordre de 16,5 millions pour les éleveurs de bovins et d'autres ruminants, et un second volet de 80,7 millions de dollars destiné à l'ensemble du secteur agricole québécois, dont 71,1 millions administrés par La Financière agricole. Le versement de cette aide devrait se terminer au cours des prochains mois.

Enfin, le 23 novembre 2005, le gouvernement fédéral annonçait une aide financière d'urgence de près de 755 millions aux producteurs de céréales et d'oléagineux, dont quelque 43 millions destinés aux entreprises du Québec. À cette fin, l'Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPCO) prévoit que La Financière agricole effectuera deux versements, respectivement de 90 et 10 % de l'aide totale prévue. Un premier montant de 39,2 millions a été octroyé, en mars 2006, à toutes les entreprises qui participaient au PCSRA en 2004 et pour lesquelles les données nécessaires au calcul du paiement étaient déjà disponibles. Les paiements complémentaires seront réalisés au cours de l'exercice financier de 2006-2007.

Depuis l'avènement de l'Accord-cadre fédéral-provincialterritorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle, l'administration des aides de transition mises en place par le fédéral, des aides générales et spéciales permettant d'atténuer la crise de l'ESB et de celles axées plus spécifiquement sur les problématiques conjoncturelles du secteur des grains, ont impliqué des transferts fédéraux de l'ordre de 370 millions de dollars. L'administration de ces aides ad hoc a nécessité la mobilisation d'un grand nombre d'employés de La Financière agricole.

#### Mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole

En juin 2005, La Financière agricole a mis en place le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole. Ce programme vient appuyer une initiative conjointe de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles visant la réalisation de projets-pilotes dans des bassins versants jugés prioritaires selon la Politique nationale de l'eau. Il offre une contribution financière annuelle de 600 dollars par hectare aménagé en bandes riveraines, et ce, jusqu'à un maximum de 2 000 dollars par année par entreprise agricole participant à l'un des projets-pilotes. Les sommes estimées par La Financière agricole pourraient atteindre 800 000 dollars sur cinq ans.

# Les investissements de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débentures, des projets d'investissement allant de 300 000 jusqu'à 5 millions de dollars. Dans ses interventions, une attention particulière est accordée aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région.

Avec une vingtaine d'investissements autorisés depuis sa création, CFAI est en voie de devenir une référence en capital de risque auprès des PME du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice de 2005-2006, CFAI a autorisé huit investissements, soit 2,1 millions de dollars, afin de soutenir des projets totalisant 9 millions; trois de ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires financiers. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 100 000 et 500 000 dollars par entreprise. Ils ont permis de créer quatorze emplois et d'en maintenir quelque cent trente autres.

La Financière agricole mise sur la collaboration de son réseau régional afin d'épauler sa filiale. Ainsi, CFAI bénéficie de répondantes et répondants dans les 23 centres de services de la société.

## L'état des fonds

La Financière agricole administre l'actif de différents fonds, tout en gérant une enveloppe budgétaire prédéterminée.

## Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

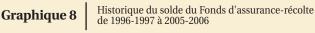
Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Le financement de ce fonds est assuré par un montant versé annuellement, à titre de droits d'assurance, par la société.

Au 31 mars 2006, la valeur marchande du Fonds d'assuranceprêts agricoles et forestiers s'établissait à 139,2 millions de dollars. L'excédent de ce Fonds s'est établi à 77,9 millions de dollars, alors que son actif était de 146,3 millions. Le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4,2 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce dernier aux institutions financières se sont, quant à elles, chiffrées à 6,3 millions relativement à 88 prêts, soit une baisse de 32 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente un rapport de pertes sur l'encours garanti de 0,15 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

#### Le Fonds d'assurance-récolte

Ce fonds est composé des contributions des productrices et producteurs ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance récolte et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au début de l'exercice, le Fonds d'assurance-récolte affichait un excédent de 74,5 millions. L'année 2005 a été caractérisée par un taux de perte moyen, et l'excédent, en fin d'exercice, se chiffre à 72,1 millions.

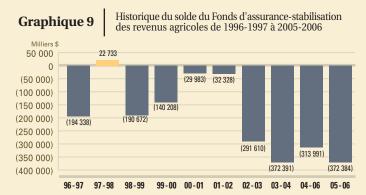




# Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions des productrices et producteurs ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier de 2005-2006, le déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 372,4 millions de dollars, dont 275,2 millions pour le secteur céréalier. La Financière agricole, de concert avec l'Union des producteurs agricoles et la Fédération des producteurs de cultures commerciales, a mis en place, en novembre 2005, le Comité sur le déficit des céréales au programme d'ASRA. Ce comité a pour mandat d'évaluer les avenues possibles de résorption du déficit au cours des prochaines années.



## ANNEXE 1

# Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales

## Diversité dans la fonction publique

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales prévues aux plans d'action sur le rajeunissement et la diversité dans la fonction publique québécoise visant à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles et des personnes handicapées, et entend poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs fixés. Les efforts consentis pour le rajeunissement du personnel ont fait que 56 % des postes réguliers et occasionnels ont été comblés par des jeunes de moins de 35 ans. Par ailleurs, le recrutement du personnel des communautés culturelles et des personnes handicapées représente, quant à lui, 4,4 % de l'embauche du personnel régulier et occasionnel. Cependant, les objectifs fixés pour le recrutement de personnes issues de communautés culturelles et de personnes handicapées n'ont pu être atteints, compte tenu du manque de disponibilité de cette main-d'œuvre pour les emplois recrutés au cours de l'année. Les membres de communautés culturelles représentent 1,6 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées

En ce qui concerne la représentativité des femmes, on remarque que La Financière agricole se rapproche grandement des objectifs fixés par catégorie d'emploi dans la fonction publique et qu'elle dépasse l'objectif établi pour les professionnelles.

#### Règles d'éthique et Code de déontologie

Depuis la mise en place de son code de déontologie, en septembre 2003, et des mesures instaurées pour le traitement des déclarations d'intérêts des employés, 179 déclarations d'intérêts ont été traitées, dont 25 durant l'année en cours. En date du 31 mars 2006, les déclarations actives touchent particulièrement le personnel qui détient des intérêts directs (33) ou indirects (131) et celui qui assume des fonctions extérieures (15). Ces dossiers ont fait l'objet de mesures de traitement particulières lorsque les entreprises agricoles visées déposaient une demande de soutien de La Financière agricole.

### Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole s'est dotée d'un comité permanent chargé d'élaborer la politique linguistique de l'organisation et de veiller à son application en 2006-2007. D'ici là, un programme de francisation, élaboré par l'Office québécois de la langue française, a été évalué au cours de l'année 2005-2006. Une contre-proposition a été acheminée à l'OQLF en mars 2006. La Financière agricole a débuté son application et poursuivra sa mise en œuvre au cours du prochain exercice financier.

### La protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, La Financière agricole a réalisé une campagne de sensibilisation destinée à l'ensemble de ses employées et employés. Cette campagne intégrait la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information. Par des sessions de sensibilisation, le personnel a été formé et informé de l'importance d'adopter de bonnes pratiques concernant ces deux aspects.

De plus, des actions connexes ont été développées dont, entre autres, l'intégration du processus de sensibilisation au manuel d'accueil des nouveaux employés, de même que la rédaction et la diffusion de capsules d'information. D'autres actions sont en voie de réalisation, telles que le développement d'une section sur la protection des renseignements personnels sur les sites intranet et Internet de La Financière agricole.

#### Les demandes d'accès

En 2005-2006, La Financière agricole du Québec a traité 656 demandes d'accès, comparativement à 296 en 2004-2005, ce qui représente une augmentation de 122 %. Ces demandes portaient principalement sur la divulgation des renseignements personnels détenus par la société dans le cadre de l'administration de ses programmes. Des 656 demandes reçues, 75 % étaient relatives à l'obtention, par un tiers, du plan de ferme conçu par La Financière agricole dans le cadre de la participation des clients aux programmes d'assurance récolte ou stabilisation.

De plus, parmi les demandes d'accès reçues, 10 émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et visaient près de 1 100 clients. Cette communication de renseignements s'effectue dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, La Financière agricole tient un registre des communications de renseignements divulgués à des tiers sans l'autorisation préalable des personnes concernées, et ce, en vertu des dispositions législatives prévues à ces fins.

#### La communication de renseignements à des tiers

En 2005-2006, La Financière agricole a renouvelé une entente administrative avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec sur la transmission des données et la perception des contributions exigibles des productrices et producteurs de porcs assurés, conformément au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Dans le cadre de l'administration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la Commission d'accès à l'information (CAI) a émis un avis favorable à La Financière agricole. Ce dernier porte sur la communication des montants versés en vertu du Programme de redressement de l'industrie mis en place pour faire face au problème de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB-6) par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Enfin, au cours du dernier trimestre de l'exercice financier de 2005-2006, La Financière agricole a expédié, à l'ensemble de sa clientèle, un dépliant corporatif sur les échanges de renseignements auxquels la société procède dans le cadre d'ententes conclues avec différents intervenants agricoles. Ce document a été préalablement soumis à la CAI, qui a confirmé qu'il atteignait l'objectif d'information de la population.

La Financière agricole est autorisée à communiquer à des tierces parties des renseignements, et ce, sans le consentement de la personne concernée, mais selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication des renseignements personnels.

Tableau 2	Liste des ententes de communic	ation de renseignements
ORGANISMES	RAISONS	ARTICLES DE LOI
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance bouvillons et bovins d'abattage, et ce, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1) Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, et ce, pour déterminer le nombre de veaux assurables	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1) Articles 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec	Pour l'établissement du volume assurable à partir du registre de ventes des agneaux	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1) Article 36 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (LRQ., c. A-31) Article 38 du Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1)  Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ., c. L-0.1)  Articles 71(1), 88(1) et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de porcs du Québec	Dans le cadre de son mandat de percevoir, pour La Financière agricole et à l'acquit de cette dernière, toutes les cotisations exigibles dues par les adhérents et payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1) Articles 66(1), 81 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Centre de développement du porc du Québec	Afin que La Financière agricole établisse le nombre de porcs reproducteurs assurables, soit les porcs vendus à des fins de reproduction au cours de l'année d'assurance ainsi que les mâles non castrés vendus pour l'abattage	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1) Articles 37 [(2B]) et 66 [2] du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricole
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ. c. L-01)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le plan conjoint des producteurs pour les produits bouvillons et bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de lait et veaux de grain	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1)
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des pro- ducteurs dans le cadre de l'application du plan conjoint	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ., c. A-2.1)
Office des producteurs de tabac jaune du Québec	Afin d'établir la contribution visée par le plan conjoint que les producteurs doivent acquitter	Article 28 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ., c. L-0.1)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agri-Traçabilité Québec	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, auprès des producteurs de bovins et d'ovins, des droits exigibles en vertu de ce même règlement	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (LRQ., c. P-42)

# **ANNEXE 2**

# Nos engagements ... des résultats probants

# <u>STRATÉGIE</u>

Faire évoluer les programmes pour répondre aux besoins de la clientèle dans un contexte de mutation du secteur agricole

#### Objectif 1.a

### Adapter l'offre à l'évolution des besoins

#### **Indicateurs-cibles**

- · 3 projets réalisés
- · Parts de marché :

ASREC 65 % ASRA 90 % Financement 60 %

#### Résultats

- · 3 projets réalisés
- ASREC 73 % des parts de marché ASRA 93 % d'adhésion
- Financement 54 %

	Thiancement 00 /0		
ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS		
Implantation de l'approche utilisant les dérivés climatiques	• Depuis 2005, La Financière agricole du Québec (FADQ) a entrepris l'ajout de 91 stations météorologiques, dont cinq ont été ajoutées en 2005-2006. Le coût de cet investissement est de 1,5 M\$ et le coût d'acquisition des données sera de 1,85 M\$ sur cinq ans. Ce réseau permettra une estimation plus juste des pertes et sera le seul outil de mesure à compter de 2007		
Mettre en œuvre un programme complémentaire de financement de l'agroalimentaire	• Les discussions se sont poursuivies en vue de compléter l'élaboration d'un programme conforme aux orientations gouvernementales		
Assurer la mise en œuvre des programmes complémentaires de protection du revenu	<ul> <li>Mise en place d'un programme de stabilisation des inventaires de sirop d'érable en trois volets: couverture des frais d'entreposage; aide au développement des marchés; avances de paiements dans le cadre du congé de production</li> <li>Discussions avec deux autres fédérations de producteurs intéressés par cette possibilité</li> </ul>		
<ul> <li>Assurer le suivi en regard du cadre stratégique agricole pour les interventions qui relèvent de La Financière agricole</li> </ul>	<ul> <li>Participation de la FADQ aux travaux statutaires du comité canadien sur la gestion des risques de l'entreprise</li> <li>Dans le cas de la mortalité animale, le gouvernement fédéral a terminé la définition de son cadre réglementaire. La FADQ réalise des analyses pour mesurer l'impact d'une telle implantation</li> </ul>		
Poursuivre la réévaluation des paramètres de base de l'assurance stabilisation	<ul> <li>Actualisation de la base de référence du salaire de l'ouvrier spécialisé</li> <li>Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture a réalisé un diagnostic qui permettra, entre autres, de revoir certains paramètres méthodologiques et de rendre ses travaux plus conformes à l'évolution de l'agriculture québécoise</li> </ul>		
Objectif 1.b	Intégrer l'agroenvironnement et la sécurité alimentaire aux politiques et aux programmes		

#### Indicateurs-cibles

• Appliquer le principe de l'écoconditionnalité à l'ensemble de la clientèle dans le cadre des programmes visés

Résultats

• Secteur porcin et nouveaux emprunteurs et assurés couverts

#### **ACTIONS** ÉTAT DES RÉALISATIONS • Compléter l'implantation de • En 2005-2006, quelque 1 500 nouveaux adhérents aux programmes d'assurances et l'écoconditionnalité dans les environ 3 800 nouveaux emprunteurs ont montré qu'ils étaient conformes ou s'engageaient programmes de financement à respecter les normes de 2010. Au cours de l'exercice 2005-2006, la priorité a été donnée agricole et de stabilisation au secteur animal. 72 exploitations n'étaient pas conformes au règlement sur les du revenu exploitations agricoles • Initiation du Programme de mesures incitatives pour l'aménagement des bandes riveraines. Engagement sur cinq ans: 800 K\$

# STRATÉGIE D'ORIENTATION 2

Intervenir de manière ciblée dans l'ensemble du secteur pour permettre aux producteurs une meilleure maîtrise de leur développement

#### Objectif 2.a

## Privilégier les interventions innovantes, rapides et économiques

Indicateurs-cibles

- Impact créé dans le secteur d'intervention
- Atteinte de l'objectif visé par le secteur

Résultats

• Diminution et meilleure gestion des inventaires de sirop d'érable

**ACTIONS** 

#### ÉTAT DES RÉALISATIONS

- Soutenir des projets structurants et rentables, comme la mise en place de mécanismes de commercialisation
- La mise en place d'un programme de stabilisation des inventaires en acériculture a permis de diminuer les inventaires sous le contrôle de la Fédération de 15 %, soit 8 millions de livres et une augmentation des exportations
- Projet en évaluation concernant les légumes de transformation
- Analyse d'une demande d'intervention dans les légumes de serre. Contribution demandée à la FADQ avec d'autres partenaires à la réalisation des 100 premiers audits en matière d'efficacité énergétique
- Réaliser des interventions qui répondent à des problématiques particulières d'un secteur de production ou qui visent à appuyer un secteur émergent
- Aide financière aux entreprises laitières caprines en vue de favoriser la productivité de cette jeune industrie. Prêt d'une valeur maximale de 25 K\$ par entreprise avec congé d'intérêt pendant trois ans. En 2005-2006, 34 entreprises ont bénéficié d'une aide de plus de 800 K\$
- Établissement d'une avance de compensation financière dans le cadre du programme ASRA de 42 M\$ au secteur porcin, en réponse à l'émergence du syndrome de dépérissement post-sevrage versée en avril 2006

# Objectif 2.b

# Intervenir de manière structurante en amont et en aval de la production agricole

Indicateurs-cibles

- Impact créé dans le secteur d'intervention
- Améliorer la performance dans le secteur d'intervention

Résultats

- Consolidation des activités de certaines entreprises agricoles
- Augmentation de la capacité de production dans le secteur bovin

#### ACTIONS

#### ÉTAT DES RÉALISATIONS

- Poursuivre le soutien de projets, par alliance si possible, dans la mesure où ils présentent un bénéfice pour le secteur agricole
- Financement de divers projets d'expansion favorisant la consolidation et le développement de certaines productions agricoles
- Offre de financement accrue aux coopératives de producteurs de bovins

# Objectif 2.c

## Être leader en capital de risque dans le créneau d'intervention de Capital Financière agricole inc. (CFAI)

#### Indicateurs-cibles

- 9 projets
- 3,6 millions de dollars investis par CFAI
- 50 % des projets financés (débours) dans le créneau
- Réalisation de l'entente de partenariat

#### Résultats

- 8 investissements autorisés dont 5 nouveaux projets
- 2,1 M\$ d'investissements autorisés, dont 1,7 M\$ déboursé
- 40 % du marché
- Projet d'entente avec le FSTQ

#### ACTIONS

#### ÉTAT DES RÉALISATIONS

- Soutenir, par une participation au capital, la réalisation, en région, de projets structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire
- Au cours de 2005-2006, CFAI a autorisé huit investissements.
   Au cours de cette période, la valeur des investissements de CFAI s'élève à 2,1 M\$ dans le cadre de projets dépassant 9 M\$. Ceci porte le total des investissements autorisés de CFAI, depuis sa création, à plus de 10 M\$ et a entraîné des investissements de 35 M\$ dans le secteur
- La part de marché de CFAI est de 40 %

ACTIONS (2.c - suite)	ÉTAT DES RÉALISATIONS (2.c - suite)		
<ul> <li>Envisager un partenariat pour tout investissement supérieur à 500 000 dollars afin d'accroître l'effet multiplicateur des interventions</li> </ul>	Huit projets ont été financés en partenariat depuis le début des activités de CFAI, dont trois cette année		
Explorer les possibilités d'alliance avec d'autres partenaires oeuvrant dans le créneau d'intervention de CFAI	Une entente de partenariat avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec sera mise en œuvre au cours du prochain exercice financier		
STRATÉGIE D'ORIENTATION 3  Renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance en l'alignant sur la satisfaction de la clientèle			
Objectif 3.a Faire connaître le rôle et les produits et services de La Financière agricole à la clientèle			
Indicateurs-cibles  • Rôle connu par 80 % de la clientèle  Résultats  • Objectif atteint en 2005. Un nouveau sondage est présentement en cours et les résultats seraient connus à l'été 2006			
ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS		
• Réaliser une campagne de communi- cation et d'information sur nos actions locales et nationales	• En 2005-2006, nous avons mis en œuvre le plan stratégique de relations publiques comportant six actions majeures qui ont permis d'accroître la visibilité et la notoriété de l'organisation au cours de cette période. Un total de 56 communiqués de presse a été émis, générant, à 156 reprises, une couverture médiatisée		
Poursuivre via le réseau régional la promotion des produits et services offerts	<ul> <li>Production de divers dépliants pour la clientèle (assurance récolte, PCSRA, protection des renseignements personnels, cahier spécial sur la relève agricole)</li> <li>Réalisation de diagnostics d'entreprise</li> <li>Présence auprès des candidats à la relève</li> <li>Accompagnement auprès de la relève</li> </ul>		
<ul> <li>Poursuivre la mesure de la satisfaction des produits et services</li> <li>Un sondage est présentement en cours et les résultats seront connus au cours de l'été 2006</li> </ul>			
Objectif 3.b Simplifier l'offre pour la clientèle			

Indicateurs-cibles	Réaliser le plar l'échéancier pr	n de simplification selon révu	Résultats	<ul> <li>Plusieurs mesures ont été ou sont en voie de réalisation</li> </ul>
ACTIONS		ÉTAT DES RÉALISATION	IS	
Assurer la promotion des options de couverture d'assurance, et ce, selon les besoins de la clientèle		• Diffusion annuelle du Programme d'assurance récolte et le cas échéant, des modifications le concernant. Augmentation observée de la couverture et des clients en assurance récolte		
<ul> <li>Poursuivre la simplification des informations requises auprès des clients</li> </ul>		Amélioration des proce	essus de contrôle et d	programmes de financement de vérification des actes de prêts lécisions de financement
Poursuivre la démarche de simplification de procédures, des paramètres et des normes servant de balise aux programmes et aux façons de faire			éposé en mars 2006.	cessus d'affaires de la gestion des assurances Application des mesures d'optimisation retenues express au PCSRA

#### Maintenir la satisfaction de la clientèle envers Objectif 3.c les produits et services · Des résultats d'un nouveau sondage seront • Indice de satisfaction de la clientèle Résultats **Indicateurs-cibles** égal à 90 % connus à l'été 2006 ÉTAT DES RÉALISATIONS **ACTIONS** • Réviser les modalités d'indemnisation • À la lumière des travaux réalisés par le Centre d'études sur les coûts de production agricole, de l'assurance récolte ainsi que la FADQ fera connaître ses interventions dans le cas de l'ASRA les processus administratifs en ASRA La FADQ réalise un travail de réflexion dans le cas de l'ASREC et en ASREC • Réaliser l'engagement de services • L'engagement de services se réalise en continu auprès de la clientèle · Mise en place d'un dossier client sur Internet permettant de consulter son dossier avec la FADQ, automne 2006 · Compléter l'amélioration de l'informa-• Mise en forme d'un nouveau relevé intégral d'opérations, en cours d'analyse. tion transmise au client relativement Réalisation: automne 2006 aux transactions monétaires · Favoriser les synergies à l'intérieur • Adoption et implantation d'une politique de communication interne axée sur l'orientation, de l'organisation l'appropriation et la collégialité • Le regroupement des effectifs dans un siège social unique et le redéploiement du personnel dans les centres de services ont été complétés Objectif 3.d Disposer d'un dossier client qui soit intégré • Accès à 100 % de l'information • Le dossier intégré du client est en Indicateurs-cibles Résultats application pour tous les nouveaux clients pour le réseau ÉTAT DES RÉALISATIONS ACTIONS • Simplifier les procédures • Le dossier intégré du client permet de disposer d'un dossier unique par client, peu importe d'enregistrement d'un client le programme auquel il adhère, facilite l'enregistrement d'une nouvelle entreprise et le transfert de participation aux programmes de la FADQ d'une entreprise à une autre. Quelque 800 nouveaux clients en bénéficieront chaque année. La réalisation de la 2º phase est annoncée. Le projet complet devra voir le jour en 2006 • Un nouveau processus de gestion des demandes d'accès a été mis en place. Le reste des Attribuer les autorisations d'accès en fonction des tâches à effectuer travaux porte sur l'amélioration des contrôles • Mettre en œuvre les lignes directrices • Le scénario retenu comportera la saisie d'informations pertinentes à la gestion du permettant une gestion intégrée des dossier client par les usagers autorisés. Les informations consignées faciliteront une meilleure prise de décision et le déclenchement des activités de suivi, notamment en matière comptes de recouvrement. Les gestionnaires pourront suivre la gestion des comptes, intervenir dans certains cas et mieux rencontrer les objectifs fixés par la direction Objectif 3.e Développer la prestation électronique de service · Proportion de transactions réalisées par • Objectif atteint et dépassé en 2005 dans **Indicateurs-cibles** voie électronique par type d'opération Résultats le cadre du PCSRA pour 2003 et 2004 60 % des transactions ACTIONS **ÉTAT DES RÉALISATIONS**

• Compléter la réalisation du dossier

de financement

électronique pour les programmes

Ce dernier sera implanté en 2006

• Reporté en raison de la nécessité d'implanter préalablement le dossier électronique du client.

ACTIONS (3.e - suite)	ÉTAT DES RÉALISATIONS (3.e - suite)
• Finaliser le développement de solution d'affaires électroniques	• Dossier stratégique nécessitant la mise en place progressive de plusieurs solutions d'affaires électroniques. Une dizaine d'entre elles verront le jour en 2006-2007
Compléter l'implantation du nouveau mode de gestion informatisé des cessions de créances	• Première étape complétée. Deuxième phase en cours d'élaboration. Implantation prévue à l'automne 2006
Élargir l'offre de dépôt pour l'ensemble de la clientèle via des ententes	• Implantation de solutions d'affaires électroniques à réaliser de façon centralisée avec des partenaires au cours de l'exercice 2006-2007

## Objectif 3.f

# Renforcer la mobilisation, la communication et la formation

#### **Indicateurs-cibles**

- Indice de mobilisation des employés Augmenter l'IME de 5 à 10
- Proportion d'investissement en formation : 4 % de la masse salariale

#### Résultats

- L'indice sera administré à l'été 2006
- 3,4 % de la masse salariale a été consacré à la formation

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul> <li>Procéder à la mesure de l'IME via le sondage</li> </ul>	Sondage à l'été 2006
Mise en œuvre des programmes d'accueil, d'intégration à la tâche pour le personnel et de promotion de la santé	<ul> <li>L'implantation d'une politique d'accueil effective à partir de mai 2006</li> <li>Mise en œuvre d'un programme de promotion de la santé réalisée en mai 2005</li> </ul>

# STRATÉGIE D'ORIENTATION 4

Accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation par l'augmentation des revenus et le contrôle des coûts

# Objectif 4.a

Contrôler la croissance des coûts d'administration des programmes

#### **Indicateurs-cibles**

• Dépenses administratives des programmes :

ASREC: 32 % ASRA: 2 %

PCSRA: 300 \$ par dossier Financement: 0,50 % Résultats

ASREC : 28 % ASRA : 1,5 %

PCSRA: 446 \$ par dossier Financement: 0,47 %

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
Améliorer l'efficience administrative de l'ASREC et du PCSRA	<ul> <li>Le coût d'administration de l'ASREC s'est établi à 28 % par rapport à un objectif de 32 %</li> <li>De 487 \$ en 2004-2005, les coûts du PCSRA ont été ramenés à 446 \$. Compte tenu des nombreux ajustements à ce programme, hors de son contrôle, la FADQ compte réviser la cible pour la prochaine année</li> </ul>
Élaborer une politique de tarification tenant compte de la segmentation des interventions, des services offerts ainsi que de la nature des gestes administratifs posés	• La politique de tarification a été adoptée en mars 2006 par le conseil d'administration de la FADQ. Sa mise en œuvre entraînera des modifications aux frais exigibles par la société, à la politique de demande de révision et aux programmes d'assurance stabilisation et d'assurance récolte. Elle prévoit la mise au point de systèmes, d'un plan de communication et un ajustement aux processus administratifs. Complétés en septembre 2006

#### Objectif 4.b Modifier la dynamique de croissance des coûts des programmes • Le ratio solde/primes en ASREC est de 1,45 · Maintien du ratio solde/primes de l'ASREC et • Le ratio solde/primes en ASRA est de (1,56) Indicateurs-cibles Résultats de l'ASRA selon les évaluations actuarielles Ce ratio devra toutefois être revu compte tenu de l'incidence du PCSRA sur ce programme ACTIONS **ÉTAT DES RÉALISATIONS** · Identifier et contrôler les facteurs • Facteurs identifiés (volumes assurés, arrimage PCSRA, fréquence des paiements dans certaines productions) de croissance • Compléter l'évaluation des différents • Identification et documentation sur les risques financiers. Poursuite des travaux pour outils financiers de gestion des risques adopter des solutions convenant à la problématique de l'organisation pour la FADQ ainsi que pour les fonds qu'elle administre • Étudier la possibilité d'élargir la · L'analyse portant sur l'élargissement de la mutualité des risques à chacun des secteurs couverts mutualité entre les productions par l'ASRA est réalisée dans le cadre des travaux portant sur la résorption du déficit des céréales Objectif 4.c Optimiser la gestion de la trésorerie • Dépassement du rendement des bons du **Indicateurs-cibles** Résultats • L'indice a atteint + 21 points Trésor à 91 jours de Scotia capitaux + 25 points **ACTIONS ÉTAT DES RÉALISATIONS** • Mise en œuvre de la politique cadre en • En 2005-2006, la FADQ s'est dotée d'une politique de placement pour l'ensemble de ses invesmatière de gestion de la trésorerie tissements et a fixé des objectifs de valeur ajoutée à la performance de la gestion de sa trésorerie Objectif 4.d Accroître l'autonomie financière de La Financière agricole • 50 % des dépenses administratives Résultats Indicateurs-cibles • 50,6 % atteint autofinancées **ACTIONS ÉTAT DES RÉALISATIONS** Accroître la partie autofinancée • La part d'autofinancement est passée de 47,4 % à 50,6 % au cours de l'exercice. La cible a été des dépenses d'administration atteinte et dépassée

# OBJECTIF INTÉGRATEUR

des programmes, notamment par l'allègement des frais administratifs

# Renforcer le partenariat

Indicateurs-cibles

· 30 rencontres des forums UPA-FADQ

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul> <li>Rencontres avec les partenaires de l'agroalimentaire</li> </ul>	Vice-présidence au financement : 20 rencontres
<ul> <li>Rencontres avec les fédérations spécialisées de l'UPA</li> </ul>	<ul> <li>Vice-présidence au financement : 30 rencontres</li> <li>Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu : 30 rencontres</li> </ul>
• Rencontres périodiques avec les fédérations régionales de l'UPA	• Vice-présidence à la clientèle : 90 rencontres

# **ANNEXE 3**

# Tableaux, statistiques et cartes

#### Financement

# Tableau 3 Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2005-2006 Secteur agricole Secteur forestier

	agricole	forestier
Clientèle	15 446	1 497
Encours (M\$)	4 128,9	82,7
Contributions à l'intérêt (M\$)	1,6	0,2
Réclamations payées (M\$)	6,2	0,1
Prêts autorisés en 2005-2006 (M\$)	563,0	22,8
Ouvertures de crédit en 2005-2006 (M\$)	123,8	-
Subventions à l'établissement (M\$)	9,3	-
Subventions au démarrage (M\$)	0,9	-
Subventions à l'encadrement (M\$)	0,4	-

# Tableau 4 Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	2003-2004 (%)	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)
Laitière	56,0	53,8	53,0
Porcine	8,8	8,6	10,6
Grandes cultures	6,7	7,6	5,9
Horticole	7,6	7,0	8,5
Bovine	5,5	6,1	6,2
Avicole	3,1	2,1	1,5
Acéricole	3,1	2,6	2,7
Forestière*	2,7	4,0	3,9
Autres	6,5	8,2	7,7
Total	100,0	100,0	100,0

<sup>\*</sup> Prêts forestiers seulement.

Tableau 5	Répartition des ouvertures de crédit* selon la production				
	2003-2004 (%)	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)		
Horticole	26,0	14,4	17,0		
Bovine	37,4	19,3	26,8		
Grandes cultures	10,3	4,7	3,1		
Porcine	9,2	3,8	1,9		
Laitière	6,6	0,6	1,0		
Avicole	5,1	0,5	0,5		
Acéricole**	-	-	-		
Autres	5,2	3,2	1,5		
Biens et services	0,2	53,5*	** 48,2***		
Total	100,0	100,0	100,0		

 $<sup>^{\</sup>ast}$  Secteur agricole seulement.

# Les statistiques sur l'appui financier à la relève agricole

Tableau 6	Répartition des subventions à l'établissement selon la production				
		2003-2004 (%)	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)	
Laitière		47,3	55,5	53,0	
Horticole		17,0	13,1	11,9	
Porcine		8,0	7,0	12,3	
Bovine		8,7	7,0	6,6	
Grandes cultures		5,3	4,3	5,6	
Avicole		1,7	3,3	3,0	
Autres		12,0	9,8	7,6	
Total		100,0	100,0	100,0	

Tableau 7	Profil des personnes* établies en agriculture
-----------	---

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre	315	341	331
Proportion d'hommes	74 %	67 %	73 %
Proportion de femmes	26 %	33 %	27 %
Âge moyen (années)	27,8	28,1	28,4
Scolarité moyenne (années)	13,4	13,9	14,1
Formation agricole	78 %	88 %	91 %

<sup>\*</sup> Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

% 21,8
21.8
,0
20,7
15,0
6,9
2,3
2,3
31,0
100,0

#### Assurance

Tableau 9	Résultats de l'assurance récolte				
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	
Nombre d'entreprises participantes 13 287		13 324	13 324		
Valeurs assurées (M	M\$) 794 845 892			892	
Contributions totales (M\$)		47	53	50	
Indemnités (M\$)		41	56	59	

<sup>\*\*</sup> N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

<sup>\*\*\*</sup> Coopératives de producteurs de bovins.

#### Tableau 10

Tableau 11

«A» multirisques

«C» plants vivaces

Pommes de terre

Total assurance récolte

«B» grêle

«D» gel

Résultats de l'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2003-2004	2004-2005*	2005-2006*
Nombre d'entreprises participantes	18 070	17 783	17 464
Productions animales			
Valeurs assurées (M\$)	2 257,3	1 978,3	2 290,4
Contributions totales (M\$)	337,4	134,2	210,4
Compensations (M\$)	417,1	97,1	160,4
Productions végétales			
Valeurs assurées (M\$)	963,8	999,6	1038,8
Contributions totales (M\$)	146,7	248,5	180,9
Compensations (M\$)	142,7	219,4	275,9

 $<sup>^{\</sup>ast}$  Ces données tiennent compte de la complémentarité entre le programme d'ASRA et le PCSRA.

d'assurance 2005

Statistiques sur l'assurance récolte pour l'année

#### Cultures assurées Unités assurées ctares) (Autres) Valeurs assurées (\$) Clients assurés (1) (Hectares) Système collectif Foin 7 578 538 707 207 837 520 Maïs fourrager 2 257 25 221 30 990 199 Céréales 4 326 106 990 43 346 734 Maïs-grain 1 616 9889890 336 029 Système individuel Blé 1 193 30 805 18 246 797 1 376 Orge 37 128 16 715 231 Avoine 976 32 322 12 270 132 Maïs-grain 3 241 224 289 218 310 508 Soya 3 361 135 220 82 148 222 5 133 22 948 Sarrasin Pois sec 13 262 69 626 Haricot sec 140 4 264 $3\,398\,786$ Canola 271 9 602 5 424 836 Fraises 71 257 2 718 059 Framboises 19 45 341 838 Bleuets 120 95765 863 525 Pommiers (arbres) 122 649 471 10 396 378 286 706 876 Pommes (unités arbres) 15 287 918 Légumes de transformation 451 16 372 17 588 619 Miel (ruches) 91 56 041 9 846 956 Légumes maraîchers

264

118

2

26

186

 $13\,324$ 

9 452

3 209

6

 $1\,412\,388$ 

345

13 611

 $1\,296\,711$ 

#### Tableau 12

Statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années d'assurance concernées par l'exercice financier de 2005-2006

·				
Produits assurables	Années d'assurance	Valeurs assurées (M\$)	Nombre d'ur (Hectares)	nités assurées (Autres)
Veaux d'embouche	2005	272,7		245 047 (1)
Bouvillons et bovins d'abattage	2005	254,3		57 708 451 <sup>(2)</sup>
Veaux de grain	2005	66,9		90 118 (3)
Veaux de lait	2005	164,6		162 862 (3)
Porcelets	2005	469,2		371 919 (4)
Porcs	2005	1018,8		7 089 127 (5)
Agneaux	2005	43,9		178 585 (6)
Pommes de terre	2004-2005	52,7	13 160,6	
Céréales, maïs-grain et soya				
• Avoine	2004-2005	74,2	96 590,8	
• Blé fourrager	2004-2005	19,8	22876,7	
• Blé de consommation humaine	2004-2005	24,6	27 887,9	
• Canola	2004-2005	12,4	12 361,6	
• Maïs-grain	2004-2005	560,6	410 890,7	
• Orge	2004-2005	87,0	106 750,0	
• Soya	2004-2005	170,5	197 462,2	
Pommes	2004-2005	37,0		79 580 (7)
Total des productions animales		2290,4		
Total des productions végétales		1038,8		
Total global		3 329,2		

<sup>(1)</sup> Vaches (2) Kg de gain (3) Veaux (4) Truies (5) Porcs (6) Brebis (7) Tonnes métriques

#### Tableau 13

Statistiques sur le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole \*

Principale source	Année de participation 2003			Année de participation 2004		
de revenu	Nombre de clients	Paiem Nombre	ents (M\$)	Nombre de clients	Paieme Nombre	ents (M\$)
Lait	7 198	3 015	23,4	6 792	2 890	25,5
Bouvillons et bovins d'abattage	443	282	15,3	552	344	5,4
Veaux de grain et veaux de lait	401	231	8,1	380	189	7,3
Veaux d'embouche	3 554	2 317	17,7	3 331	2 081	19,6
Volailles	506	168	4,7	496	120	3,4
Porcs	1 582	1 349	89,7	1 541	27	19,0
Agneaux	653	327	2,7	660	307	2,9
Grands gibiers	79	36	0,7	88	48	1,1
Autres animaux	241	154	2,7	227	113	1,6
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 496	1 567	15,1	3 599	1 862	26,5
Autres grandes cultures	489	249	3,9	609	303	6,1
Pommes	296	141	1,6	301	151	2,7
Autres fruits	257	124	2,9	284	116	3,8
Pommes de terre	266	155	8,5	241	176	16,8
Légumes	730	378	14,0	734	425	20,7
Horticulture ornementale	349	131	2,9	349	141	3,9
Produits de l'érable	1 939	736	3,8	1 920	852	4,4
Autres	169	93	0,7	217	93	0,6
TOTAL	22 648	11 453	218,4	22 321	10 738	181,3

<sup>\*</sup> Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

 $38\ 350\ 492$ 

18 187 000

1 566 598

42 426 677

 $891\ 708\ 548$ 

16 920

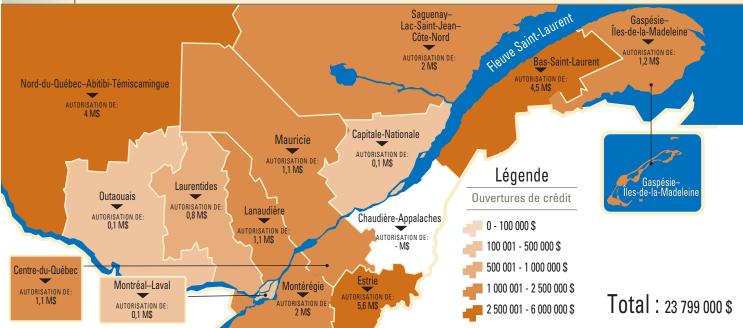
<sup>(1)</sup> Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

# Répartition des prêts agricoles et forestiers par région administrative pour l'année 2005-2006



# Carte 2

# Répartition des ouvertures de crédit\* par région administrative pour l'année 2005-2006



<sup>\*</sup> Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciales de 100 M\$

Répartition du nombre de personnes\* établies par région administrative pour l'année 2005-2006



<sup>\*</sup> Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

# Carte 4

Assurance récolte 2005 Statistiques par région administrative\*



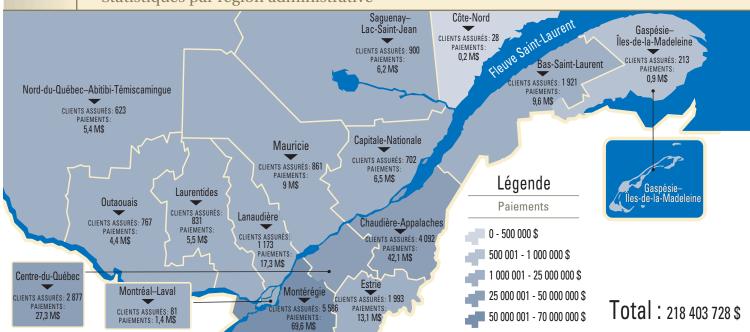
<sup>\*</sup> Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 1er mai 2006.

Assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année 2005-2006 Statistiques par région administrative



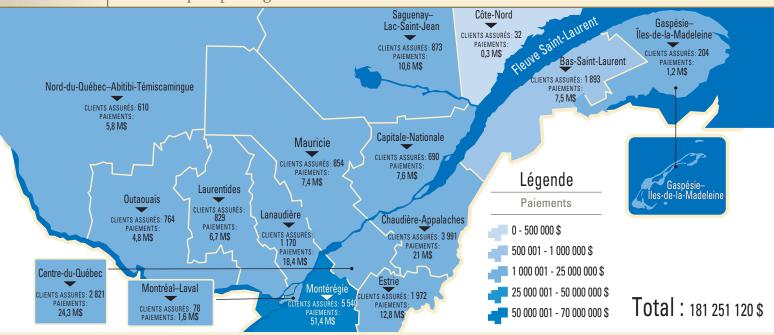
# Carte 6

Programme canadien de stabilisation du revenu agricole 2003 Statistiques par région administrative\*



<sup>\*</sup> Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

Programme canadien de stabilisation du revenu agricole 2004 Statistiques par région administrative\*



<sup>\*</sup> Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

## **ANNEXE 4**

# Pour vous, à la grandeur du Québec

#### SIÈGE SOCIAL

 1400, boulevard de la Rive-Sud Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7 Téléphone: (418) 838-5602 Télécopieur: (418) 833-3871 Courriel: dir.comm@fadq.qc.ca

#### CENTRES DE SERVICES

Sans frais: 1800749-3646

#### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

• Centre de services d'Amos 261, 1" Avenue Ouest Amos (Québec) J9T 1V1 Téléphone : (819) 444-5335 Télécopieur : (819) 444-5382 Courriel : amos@fadq.qc.ca

• Centre de services de Rouyn-Noranda 53, rue du Terminus Ouest, 1ª étage Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4 Téléphone: (819) 763-3759 Télécopieur: (819) 763-3617 Courriel: rouyn@fadq.qc.ca

#### BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

• Centre de services de Caplan 34-A, boulevard Perron Ouest, C.P. 500 Caplan (Québec) GOC 1H0 Téléphone: (418) 388-2689 Télécopieur: (418) 388-2926 Courriel: caplan@fadq.qc.ca

• Centre de services de Rimouski 337, rue Moreault, bureau 2.10 Rimouski (Québec) G5L 1P4 Téléphone : (418) 727-3586 Télécopieur : (418) 727-3564 Courriel : rimouski@fadq.qc.ca

 Centre de services de Rivière-du-Loup 351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, bureau 200

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2 Téléphone : (418) 867-1264 Télécopieur : (418) 867-4126 Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

#### CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

• Centre de services de Québec 5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, bureau 100

Québec (Québec) G2E 2G6 Téléphone : (418) 528-1552 Télécopieur : (418) 528-1680 Courriel : quebec@fadq.qc.ca

#### CENTRE-DU-QUÉBEC

Centre de services de Drummondville
750, boulevard René-Lévesque, bureau 100
Drummondville (Québec) J2C 7N7
Téléphone: (819) 475-8461
Télécopieur: (819) 475-1400

Courriel: drummondville@fadq.qc.ca

• Centre de services de Nicolet 460, boulevard Louis-Fréchette, 1er étage Nicolet (Québec) J3T 1Y2 Téléphone : (819) 293-6991 Télécopieur : (819) 293-8426 Courriel : nicolet@fadq.qc.ca

Centre de services de Victoriaville
767, boulevard Industriel Est, bureau 200
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone: (819) 758-8239
Télécopieur: (819) 752-7950
Courriel: victoriaville@fado.qc.ca

#### CHAUDIÈRE-APPALACHES

Centre de services de Lévis
 5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079
 Lévis (Québec) G6V 4Z2

Téléphone : (418) 833-7575 Télécopieur : (418) 835-0587 Courriel : levis@fadq.qc.ca

Centre de services de Sainte-Marie
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord, bureau 200

Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6 Téléphone: (418) 386-8084 Télécopieur : (418) 386-8092 Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca

• Centre de services de Saint-Georges 11500, 1<sup>re</sup> Avenue, bureau 110 Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3 Téléphone: (418) 226-3110 Télécopieur: (418) 226-3500 Courriel: saint-georges@fadq.qc.ca

#### **ESTRIE**

 Centre de services de Sherbrooke 4260, boulevard Bourque, bureau 1.20 Sherbrooke (Québec) J1N 4B3 Téléphone : (819) 820-3393 Télécopieur : (819) 820-3925 Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

#### LAURENTIDES-LANAUDIÈRE-LAVAL ET MONTRÉAL

 Centre de services de L'Assomption 300, rue Dorval, C.P. 3250 L'Assomption (Québec) J5W 4M9 Téléphone: (450) 589-2204 Télécopieur: (450) 589-9727 Courriel: assomption@fadq.qc.ca

• Centre de services de Saint-Eustache 7, chemin de la Grande-Côte Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3 Téléphone : (450) 472-1140 Télécopieur : (450) 472-3911 Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

#### MAURICIE

 Centre de services de Trois-Rivières 5195, boulevard des Forges, bureau 01 Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3 Téléphone: (819) 371-6609 Télécopieur: (819) 371-6970 Courriel: trois-rivieres@fadq.qc.ca

#### MONTÉRÉGIE

• Centre de services de Granby 328, rue Principale, bureau 220 Granby (Québec) J2G 2W4 Téléphone : (450) 776-7145

Téléphone: (450) 776-7145
Télécopieur: (450) 776-7127
Courriel: granby@fadq.qc.ca
• Centre de services de La Prairie

170, boulevard Taschereau, bureau 245 La Prairie (Québec) J5R 5H6 Téléphone: (450) 444-1678 Télécopieur: (450) 444-1748 Courriel: laprairie@fadq.qc.ca

 Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield
 157, rue Victoria, bureau 108
 Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5

Téléphone : (450) 370-3040 Télécopieur : (450) 370-3045 Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca

#### MONTÉRÉGIE (suite)

• Centre de services de Saint-Hyacinthe 3100, boulevard Laframboise, bureau 204 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4 Téléphone: (450) 778-6635 Télécopieur: (450) 778-6610

Courriel: saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

• Centre de services de

**Saint-Jean-sur-Richelieu** 875, 1<sup>re</sup> Rue Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3C7

Téléphone : (450) 346-8780 Télécopieur : (450) 358-9780 Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca

#### **OUTAOUAIS**

• Centre de services de Gatineau 999, rue Dollard, bureau 100 Gatineau (Québec) J81 3E6 Téléphone: (819) 986-1997 Télécopieur: (819) 986-1529 Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

#### SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

• Centre de services d'Alma 100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208 Alma (Québec) G8B 7A6 Téléphone: (418) 668-2369 Télécopieur: (418) 662-2811 Courriel: alma@fadq.qc.ca

#### Recouvrement

170, boulevard Taschereau, bureau 245 La Prairie (Québec) JSR 5H6 Téléphone : (450) 444-7115 Sans frais : 1 866 423-3235 Télécopieur : (450) 444-9301 Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca

#### Financement forestier

Courriel: forestier@fadq.qc.ca

# **ANNEXE 5**

# Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

# Préambule

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.-R.-Q., chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

## SECTION 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
- Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

#### SECTION II - RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

- 3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.-R.-Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
- Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.
  - Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.
  - Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
  - Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.
- Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
- Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.
- 8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.
- Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
- Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

- 12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.
  - Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.
- 13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (L.-R.-Q., chapitre P 28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes:
  - a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
  - b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.
- 14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.
- 15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.
- 16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.
- 17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.
  - Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.
- 18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.
- Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
  - Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

- Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.
  - Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
  - Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- 21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

#### SECTION III – MISE EN ŒUVRE

- 22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.
- 23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
  - Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.
  - Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.
- 24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

#### **SECTION IV - DISPOSITIONS FINALES**

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

# ANNEXE 6

# Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec



Jacques Brind'Amour\*

Président-directeur général

La Financière agricole du Québec



Laurent Pellerin\*

Président du conseil

Président général

Union des producteurs agricoles



Annette Harnois-Coutu

Présidente
Fédération de l'Union des producteurs
agricoles de Lanaudière



Jean Larose

Directeur général

Union des producteurs agricoles



Diane Jean
Sous-ministre
Ministère du Revenu



Pierre Lemieux

Président
Fédération des producteurs
acéricoles du Québec



Marcel Ostiguy

Président et chef de la direction

Aliments Carrière inc.



Marthe Lacroix\*\*
Vice-présidente actuariat
La Capitale assurances générales inc.



**Ex-président et chef de l'exploitation** Fédération des caisses Desjardins du Québec



Michel R. Saint-Pierre\*
Vice-président du conseil
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation



Renée Saint-Hilaire Secrétaire générale La Financière agricole du Québec



Pierre Chouinard\*\*

Président

Fédération des producteurs
de pommes de terre du Québec

Rénald Boucher\*\*

Au 31 mai 2006

<sup>\*</sup> Membres du Comité exécutif

<sup>\*\*</sup> Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification

# **ANNEXE 7**

# Comité de direction de La Financière agricole du Québec



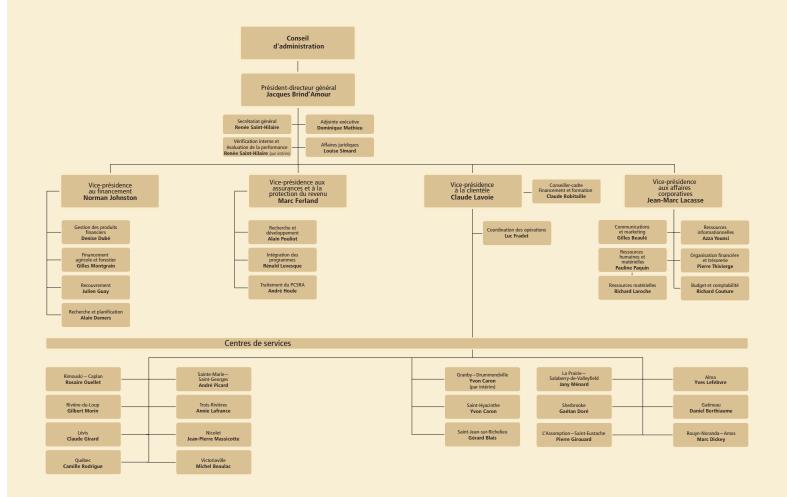
Claude Lavoie Vice-président à la clientèle Marc Ferland
Vice-président
aux assurances et à
la protection du revenu

Jacques Brind'Amour Président-directeur général Norman Johnston Vice-président au financement Renée Saint-Hilaire Secrétaire générale

Jean-Marc Lacasse Vice-président aux affaires corporatives

Au 31 mai 2006

# ANNEXE 8 ORGANISATION ADMINISTRATIVE



# ANNEXE 9 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.





Dominique Vignola

Directeur général
Capital Financière agricole inc.

Renée Saint-Hilaire Secrétaire générale

Première rangée

#### Norman Johnston\*\*

**Vice-président au financement** La Financière agricole du Québec

# Jacques Brind'Amour\*

Président du conseil

**Président-directeur général** La Financière agricole du Québec

#### Jacques Desmeules\*\*

**Président du conseil de La Survivance** Mutuelle d'assurance-vie et administrateur de sociétés

#### Pierre Lemieux\*

Président

Fédération des producteurs acéricoles du Québec

Seconde rangée

#### **Sylvain Boucher**

**Sous-ministre adjoint aux affaires régionales** Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

#### Jean Leclerc\*\*

**Président** Biscuits Leclerc ltée

#### **Ernest Desrosiers**\*

**Directeur général** Division de l'agrofourniture, La Coop fédérée

Au 31 mai 2006

<sup>\*</sup> Membres du Comité exécutif

<sup>\*\*</sup> Membres du Comité de vérification